



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA CLE DU 29 JUIN 2010

Le mardi vingt neuf juin deux mille dix à dix-huit heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la salle des fêtes de Montdauphin (77320), sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents ou représentés :

Date de la convocation : 27 mai 2010

Nombre de Délégués : En exercice : 48 et 16 suppléants

Présents ou représentés : 19 et 2 suppléants

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Mr REVOILE Roger, Président du SAGE des Deux Morin, Président du SIVHM / **M. VALENTIN Patrice**, Vice Président du SAGE des Deux Morin, Conseiller Général de la Marne / **M. DHORBAIT Guy**, Maire de Boissy le Chatel / **M. GARCHER René**, Maire Adjoint à Esbly / **M. HANNETON Alain**, Président du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du bassin amont de l'Aubetin / **M. JAUNAUX Yves**, Maire de La Ferté Gaucher / **M. MOROY Alain**, Maire de Marchais en Brie / **M. NICAISE Alain**, Représentant du syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien de l'aval de la rivière « le Petit Morin » / **Mme NONNE Laurence**, Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison / **M. PICAVET Richard**, Maire de La Celle sous Montmirail / **Mme RAVET Anne-Marie**, Représentante du syndicat intercommunal d'études et travaux pour l'aménagement du bassin du Grand Morin / **M. TELLIER Michel**, Maire de Soizy aux Bois.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées :

M. AVANZINI Serge, Représentant de la fédération de pêche de Seine et Marne / **Mme ESCUYER Elisabeth**, Représentante de l'association Nature Environnement 77 / **Mme MORATELLI Christine**, Représentante de la fédération départementale de canoë kayak de Seine et Marne / **Mme RIBEYRE Anne**, Représentante de l'association Marne Nature Environnement.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Mme DE BELLEFON Monique, Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne / **M. GUISEFFI Angelo**, Représentant de la MISE de Seine et Marne / **M. DHELLEMMÉ Eric**, Représentant de la MISE de la Marne / **Mr DECROIX Jean-Pierre**, Directeur territorial de la direction « Rivières Ile de France » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie / **M. DELAVEAUX Patrice**, Représentant de la MISE de l'Aisne.

Autres participants :

M. CADET Jean Pierre, Représentant de la commune de Sézanne / **M. MARION Guy**, Maire de Vendières / **M. DE VESTELE Philippe**, Maire de Montdauphin / **M. LAHAIES**, Représentant de la communes de Montdauphin / **Mmes NAUD Aurélie et BEYELER Claire et M. LEROY Jacques**, Représentants du syndicat Marne vive / **Mme PANNIER Isabelle**, Représentant de la chambre d'agriculture de l'Aisne.

Absents excusés : **Mr DENIZOT Jean-Georges**, Vice Président du SAGE, Maire de St Cyr sur Morin / **Mme MOLLET LIDY Josette**, Conseillère Régional d'Ile de France / **M. D'HONDT Régis**, Représentant de la chambre d'agriculture de Seine et Marne / **Mme ANDRIOT Patricia**, Conseillère Régional de Champagne Ardenne / **M. RAVILLON Philippe**, Représentant des Familles rurales / **M. DOUCET Bernard**, Maire de Montmirail / **M. STEINMANN Emmanuel**, Représentant du Préfet coordinateur de bassin / **M. MARRACQ Nicolas**, Représentant de l'Entente Marne / **M. BONNOTTE Philippe**, Maire de Sézanne / **Mme PINON Marie Pierre**,

Représentante de la fédération de pêche de Seine et Marne / **Mme PRETOT Jeannette**,
Représentante de l'Académie de l'eau / **M. le Directeur de la DRIRE d'Ile de France**.

Ordre du jour :

1. Election d'un membre du bureau de la CLE
2. Validation de l'état des lieux

Accueil de M. REVOILE, Président du SAGE des Deux Morin

M. Revoile remercie les personnes présentes et excuse les membres qui n'ont pu assister à cette séance plénière. Il remercie également M. De Vestele qui a eu la gentillesse de nous accueillir dans sa commune.

M. Revoile précise ensuite que l'ensemble des documents relatifs à cette réunion ont été mis à disposition des membres de la CLE avant la réunion via une plateforme de téléchargement.

Election d'un membre du bureau de la CLE

Suite aux élections régionales de mars 2010 et au départ de Mme Lipietz, une place au sein du bureau de la CLE est vacante. Comme indiqué dans les règles de fonctionnement de la CLE, le bureau de la CLE doit être composé de 7 membres du 1^{er} collège. Les membres du collège des élus doivent donc élire un nouveau membre du bureau en leur sein.

Mme Ravet, Vice Présidente du syndicat intercommunal d'études et de travaux pour l'aménagement du bassin du Grand Morin se porte candidate à cette place.

Il est procédé au vote soit 10 voix pour et 1 blanc.

Mme RAVET fait donc désormais parti du bureau.

Validation de l'état des lieux

Le rapport d'état des lieux ainsi que son rapport cartographique ont été validés par les commissions thématiques.

Suite à la présentation de la synthèse de l'état des lieux, les remarques suivantes sont faites :

M. Marion indique que sur le Petit Morin, les propriétaires des vannages ouvrent leurs vannes sans raisons majeures, ce qui pose des problèmes en termes de débits et d'habitat piscicole.

M. Avanzini signale que les ouvertures intempestives des vannes sur le Grand Morin déplacent les embâcles le long du cours d'eau et souhaiterait que des barrages flottants soient mis en place pour récupérer les déchets.

M. Revoile précise que les propriétaires des ouvrages ont des droits et des devoirs et qu'ils doivent respecter le débit réservé. En cas de non respect, la police de l'eau doit être contactée.

M. Avanzini déplore la non efficacité de la police de l'eau.

M. Avanzini souligne que les phytosanitaires sont employés trop fréquemment et à des concentrations trop importantes notamment par les particuliers et les collectivités.

Mme Ravet informe que si ces pratiques étaient courantes auparavant, actuellement les communes sont sensibilisées sur cette problématique et des efforts ont été faits dans ce domaine.

M. Revoile précise que vu le prix de ces substances, les collectivités sont désormais économes en utilisation de pesticides.

Mme Ravet indique que l'on doit s'habituer à voir de l'herbe pousser dans nos villes.

M. Revoile signale que la population prend de plus en plus conscience des problématiques environnementales grâce aux journaux, à internet et à la télévision. Le changement de pratiques prend du temps.

Mme De Bellefond souligne que de nouveaux textes de loi sont parus sur ces problématiques et que les contrôles ont été renforcés. Il faut maintenant communiquer auprès des collectivités et de la population.

M. Moroy précise que des contrats globaux pour l'eau sont mis en place aujourd'hui afin d'améliorer la gestion de l'eau sur un territoire.

M. Picavet appuie le fait qu'il s'agit d'une prise de conscience générale. Il y a une dizaine d'années les plus gros utilisateurs d'atrazine étaient par ordre décroissant, la SNCF, la DDE, les agriculteurs et les particuliers.

Il fait remarquer que l'économique prend une place importante dans la politique actuelle et conditionne certaines pratiques ainsi la politique de l'eau en général.

Aucune remarque concernant **le rapport d'état des lieux et son atlas cartographique** n'étant formulé, ces documents **sont validés par la CLE du SAGE des Deux Morin**.

Ces documents seront mis en ligne sur le site internet du SAGE et seront envoyés par mail à l'ensemble des communes du territoire.

Questions diverses

Suite de l'élaboration du SAGE :

Les commissions thématiques reprendront à la rentrée pour travailler sur la phase « diagnostique » qui consiste à définir précisément les problématiques, les atouts et les contraintes du territoire ainsi que les enjeux.

Les offres pour la phase tendances et scénarii sont à déposer pour le 2 juillet 2010. L'analyse des offres et le choix du bureau d'étude se fera cet été afin que l'étude débute en septembre.

M. Dhellemme précise qu'il doit y avoir une cohérence entre les préconisations définies dans la phase tendances et scénarii et les programmes d'actions définis par les MISE.

Présentation de l'état des lieux aux communes

6 réunions sont prévues afin de présenter les éléments de l'état des lieux aux communes. Chaque réunion regroupera 2 cantons. L'ensemble du conseil municipal de chaque commune sera invité à ces réunions. Ces réunions auront lieu avant la fin de l'année civile.